



**LES MESURES D'URGENCE DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE
EN RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**



Situation au 05 janvier 2021

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

01

Activité partielle, fonds de solidarité, prêts garantis par l'État

	Montant (M€)		Nombre d'entreprises	
	BFC		BFC	
		Commerçants		Commerçants
Au 5 janvier 2021				
Activité partielle (indemnisations)	680 998 182 €	121 930 593 €	46 070	11 340
Fonds de solidarité	335 868 948 €	66 060 903 €	60 000	12 000
Prêts garantis par l'État	3 433 935 000 €	878 238 000 €	23 600	5 785

02

Médiation du crédit, bienveillance fiscale, reports de charges sociales

	Montant (M€)	Nombre d'entreprises
	BFC	BFC
Au 30 novembre 2020		
Médiation du crédit	78 001 000 €	516
DGFIP - Bienveillance fiscale	91 098 897 €	8 388
URSSAF - report de cotisations sociales (RAR au 30 novembre)	260 396 448 €	

En Côte-d'Or

	Montant (M€)		Nombre d'entreprises	
	CÔTE-D'OR		CÔTE-D'OR	
		Commerçants		Commerçants
Au 05 janvier 2021				
Activité partielle (indemnisations)	142 165 137 €	28 461 580 €	9 607	2 339
Fonds de solidarité	73 643 344 €	14 174 605 €	13 000	2 400
Prêts garantis par l'État	936 572 000 €	305 194 000 €	5 327	1 270

Dans le Doubs

	Montant (M€)		Nombre d'entreprises	
	DOUBS		DOUBS	
		Commerçants		Commerçants
Au 05 janvier 2021				
Activité partielle (indemnisations)	176 404 757 €	24 750 833 €	8 992	2 185
Fonds de solidarité	62 140 000 €	12 600 000 €	10 932	1 930
Prêts garantis par l'État	683 485 570 €	124 953 474 €	4 379	1 081

Dans le Jura

	Montant (M€)		Nombre d'entreprises	
	JURA		JURA	
Au 05 janvier 2021		Commerçants		Commerçants
Activité partielle (indemnisations)	58 111 298 €	9 983 120 €	4 497	1 096
Fonds de solidarité	33 860 000 €	6 500 000 €	6 046	1 070
Prêts garantis par l'État	326 904 550 €	76 096 499 €	2 287	598

Dans la Nièvre

	Montant (M€)		Nombre d'entreprises	
	NIÈVRE		NIÈVRE	
Au 05 janvier 2021		Commerçants		Commerçants
Activité partielle (indemnisations)	41 354 373 €	7 305 057 €	3 071	735
Fonds de solidarité	23 130 000 €	4 000 000 €	4 217	750
Prêts garantis par l'État	221 754 656 €	40 313 135 €	1 633	375

En Haute-Saône

	Montant (M€)		Nombre d'entreprises	
	HAUTE-SAÔNE		HAUTE-SAÔNE	
Au 05 janvier 2021				
Activité partielle (indemnisations)	41 244 587 €	Commerçants	3 159	Commerçants
		6 138 321 €		753
Fonds de solidarité	22 450 000 €		4 389	
		4 900 000 €		790
Prêts garantis par l'État	205 992 912€		1 460	
		44 761 724 €		393

En Saône et Loire

	Montant (M€)		Nombre d'entreprises	
	SAÔNE-ET -LOIRE		SAÔNE-ET -LOIRE	
Au 05 janvier 2021				
Activité partielle (indemnisations)	116 148 819 €	Commerçants	9 464	Commerçants
		23 322 176 €		2 423
Fonds de solidarité	75 010 000 €		12 909	
		14 400 000 €		2 300
Prêts garantis par l'État	618 306 483 €		4 768	
		161 222 369 €		1 167

Dans l'Yonne

	Montant (M€)		Nombre d'entreprises	
	YONNE		YONNE	
Au 05 janvier 2021				
Activité partielle (indemnisations)	69 250 435 €	Commerçants	5 125	Commerçants
		16 114 906 €		1 248
Fonds de solidarité	38 820 000 €		7 016	
		7 400 000 €		1 300
Prêts garantis par l'État	338 812 908 €		2 768	
		94 070 397 €		657

Dans le Territoire de Belfort

	Montant (M€)		Nombre d'entreprises	
	TERRITOIRE-DE-BELFORT		TERRITOIRE-DE-BELFORT	
Au 05 janvier 2021				
Activité partielle (indemnisations)	36 318 777 €	Commerçants	2 155	Commerçants
		5 854 596 €		541
Fonds de solidarité	14 870 000 €		2 603	
		3 000 000 €		475
Prêts garantis par l'État	110 308 081 €		1 040	
		33 471 920 €		256

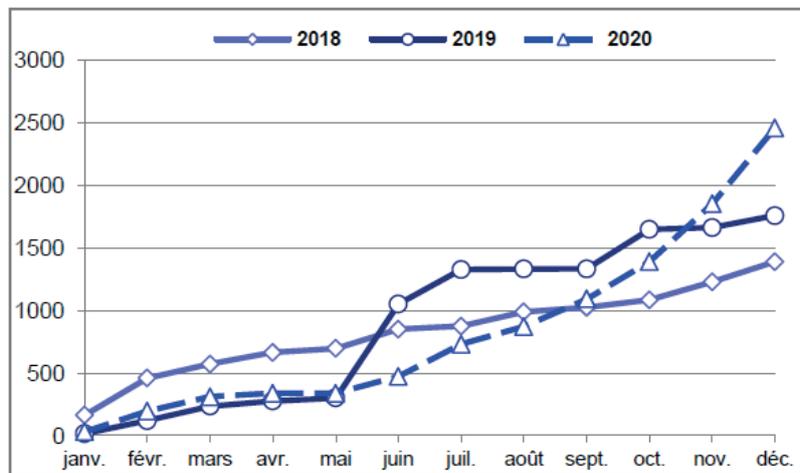
L'activité économique résiste :



Le nombre de ruptures de contrat de travail (via PSE) est plus important qu'en 2020 mais reste relativement contenu.

Ruptures de contrat de travail* suite à un PSE (cumul mensuel)

Ruptures de contrat de travail* suite à un PSE
(cumul mensuel)



Secteurs des emplois menacés :

48 %

dans le commerce

26 %

dans l'industrie manufacturière

9 %

dans l'hébergement-restauration

Renforcement du fonds de solidarité au titre du mois de décembre

Pour les entreprises fermées administrativement :

le fonds sera ouvert quelle que soit leur taille avec un droit d'option :

Une aide jusqu'à

10 000 euros
par mois

OU

Une indemnisation

20 % du chiffre d'affaire mensuel dans la limite de 200 000 €

Pour les entreprises du secteur du tourisme, de l'événementiel, de la culture et du sport qui ne sont pas fermées

la prise en charge se poursuit si la baisse de chiffre d'affaires est supérieure à 50%. Avec un droit d'option :

Une aide jusqu'à

10 000 euros

OU

Une indemnisation

15 à 20 % du chiffre d'affaire mensuel dans la limite de 200 000 €

Pour les fournisseurs des entreprises du secteur du tourisme

la prise en charge se poursuit pour les entreprises de moins de 50 salariés perdant 50% de leur CA :

Une aide jusqu'à

10 000 euros
par mois

Pour toutes les autres entreprises de moins de 50 salariés perdant 50% de leur CA :

Une aide jusqu'à

1 500 euros

Aide à la digitalisation des commerçants

1

UN CHÈQUE NUMÉRIQUE

aux entreprises fermées administrativement pour s'équiper de solutions de vente en ligne. Aide versée par l'ASP dès janvier 2021

500 €

2

UN SOUTIEN FINANCIER

par commune souhaitant développer une plateforme locale de e-commerce. L'accompagnement sera réalisé par la Banque des Territoires

20 000 €



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*